

DELIBERATION N° 80/143 : TRAVAUX D'ENTRETIEN DE LA RUE BRANLY/PARTICIPATION
DISTRICALE

Monsieur REINSTADLER, 2ème Adjoint, chargé de la voirie, rappelle à l'Assemblée que Monsieur le Maire a été autorisé, ce jour, à signer une convention avec le District de l'Agglomération Nancéienne, concernant la prise en charge par ce dernier, pour l'année 1980, des dépenses d'entretien sur la voirie communale jusqu'à concurrence de 150 000 F T.T.C.

Dans le cadre de cette convention, et après accord des services techniques du District, des travaux de remise en état de la rue Branly seront entrepris.

La consultation de plusieurs entreprises a permis à la Commission voirie de choisir les suivantes :

- COGESUD à NEUVES-MAISONS pour les travaux de reprise d'avaloirs collecteurs et fossés et remise à niveau d'ouvrages pour la somme de 48 000 F. T.T.C.,
- S.C.R.E.G. à HEILLECOURT pour les travaux de réfection de chaussée pour la somme de 70 000 F. T.T.C.

LE CONSEIL MUNICIPAL,
après en avoir délibéré,

- autorise le Maire à passer commande des travaux de reprise d'avaloirs collecteurs et fossés et remise à niveau d'ouvrages rue Branly à l'entreprise COGESUD pour un montant T.T.C. de 48 000 F 00,
- autorise le Maire à passer commande des travaux de réfection de chaussée de la rue Branly à l'entreprise SCREG pour un montant T.T.C. de 70 000 F.,
- le crédit nécessaire de 70 000 F existe au budget primitif 1980,
- la somme de 48 000 F sera inscrite au budget primitif 1981.